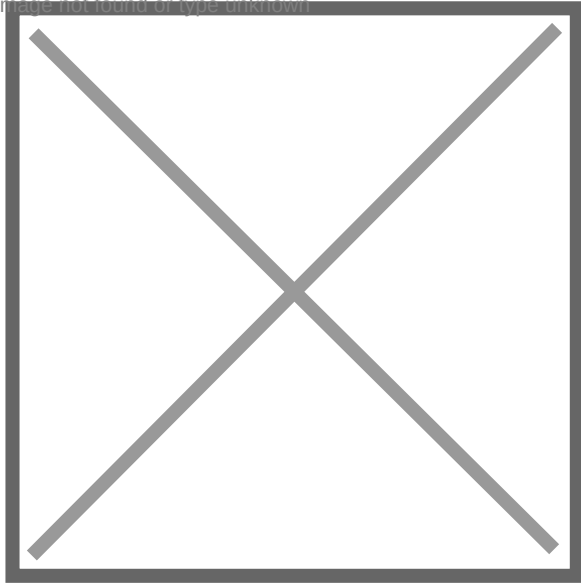


Image not found or type unknown



Convocation du salarié par l'employeur

Par **salari**, le **04/09/2011** à **19:27**

Bonjour,
merci de m'avoir répondu.
pouvez vous me dire si je suis tenu d'accepter cette convocation qui n'est pas un entretien
préalable au licenciement....
si oui, est-ce que c'est sans conséquence pour moi?
A savoir que l'employeur n'as jamais répondu a mes courriers dénonçant mes conditions de
travails et régularisation de salaire.....Que mon cdd n'est pas conforme sur le motif de
recours(activité temporaire, a dit l'inspecteur du travail). merci svp